

Information pour la patiente consultant pour l'ECHOGRAPHIE du premier trimestre

Elle est à faire au 3e mois de grossesse, entre 11 et 13 semaines d'aménorrhée + 6 jours (comptées à partir de la date du premier jour des dernières règles).

L'échographiste ayant besoin de calme pour se concentrer, il est préférable de ne pas venir avec d'autres personnes que votre compagnon (ou une autre personne de confiance).

Pourquoi faire cette échographie ?

Elle répond à plusieurs questions importantes :

- vérifier que la grossesse évolue,
- préciser le terme (date présumée d'accouchement),
- vérifier s'il y a un embryon ou plusieurs,
- aider à identifier certaines anomalies de l'embryon.

Cette échographie permet-elle de s'assurer qu'il n'y a pas de malformation ?

Elle peut détecter certaines malformations graves, mais l'embryon étant encore petit, la plupart des anomalies ne sont pas encore visibles. Il faut attendre la 2e échographie (à 4 mois ½ de grossesse) et parfois la 3e échographie (à 7 mois), en sachant que l'échographie ne détecte pas toutes les malformations.

L'échographie permet-elle de faire le diagnostic de la trisomie ?

Non, l'échographie ne fait pas le diagnostic de trisomie. Elle permet de calculer le risque de certaines anomalies des chromosomes, telle que la trisomie 21. Il s'agit d'un calcul statistique et non d'un diagnostic. Pour cela, on mesure la clarté de la nuque, derrière le cou de l'embryon. Plus cette clarté est petite, plus le risque d'anomalie est faible, et à l'inverse plus elle est grande, plus le risque est augmenté. Si la clarté de la nuque est augmentée, cela ne veut pas dire que l'enfant sera « anormal ».

Suite à l'échographie, on vous proposera de faire une prise de sang pour mieux évaluer le risque de trisomie. Si l'échographie ou la prise de sang déterminent que ce risque est élevé, on proposera des examens plus poussés, une amniocentèse ou une biopsie du placenta. Aucun de ces examens n'est obligatoire. Vous pouvez accepter ou refuser à tout moment, pour des raisons morales ou personnelles, qu'on cherche la trisomie.

L'échographie permet-elle de savoir si l'enfant sera normal ?

Si cette première échographie, ainsi que les 2ème et 3ème échographies, ne montre aucune anomalie, cela veut dire que l'enfant aura un risque faible d'être atteint d'un handicap grave. Toutefois, ces examens ont des limites pour plusieurs raisons :

- certaines maladies ne sont jamais visibles à l'échographie;
- l'échographie ne détecte pas toujours les anomalies que l'on recherche;
- il n'existe pas de définition parfaite de la « normalité ».

L'échographie du premier trimestre permet-elle de savoir le sexe du fœtus ?

En principe non. Le sexe fœtal n'est pas encore terminé à ce stade. On peut cependant prédire le sexe avec une fiabilité de 80% si les conditions de l'examen s'y prêtent. Le meilleur moment pour demander le sexe du fœtus sera l'échographie du 2e trimestre.

Comment se déroule cette échographie ?

On place une sonde (ou capteur) sur votre bas-ventre, ou bien dans votre vagin (la sonde est alors enveloppée dans une protection en latex). Il ne faut pas être à jeun ni avoir la vessie pleine, sauf si on vous le précise. L'examen est indolore et sans danger connu pour l'embryon. Il dure habituellement 10 à 15 minutes. Si la visibilité n'est pas bonne, on peut prolonger l'examen ou vous donner un nouveau rendez-vous.